

Le 22 mai deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEPETIT, Maire

Présents : 23 Votants : 27 En exercice : 27

PRESENTS : MM. LEPETIT Jacques - VILTARD Bruno - DUBUISSON Véronique - PEYRONNEL André - BROUZENG-LACOSTILLE Chantal - LABBÉ Christophe - PONCET Denis - DELSERIES Martine - DENIAU Catherine - BARREAU Nathalie - MACREZ Stéphane - BOSVY Stéphane - DETREY Sonia - VARIN Sandrine - MAYEUR Jean-François - PAPIN Michel - LESEIGNEUR Jacques - BOUDAUD Elisabeth - LECARPENTIER Régine - LECOFFRE Dominique - JOUETTE Isabelle - BRIAND Yann - ISKENDERIAN Christophe

ABSENTS EXCUSES : DELALEX Charlène - MOREL Stéphane - MABIRE Louis - SIMON Aurélie

POUVOIRS : DELALEX Charlène à DUBUISSON Véronique - MOREL Stéphane à LEPETIT Jacques - MABIRE Louis à VILTARD Bruno - SIMON Aurélie à DETREY Sonia

M. Bruno VILTARD, désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'enregistrement audio des séances.

2014-05-041

OBJET : CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ARTICLE L 2122-22 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE - COMPTE RENDU

ÉLU RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSÉ :

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.

En séance du 17 avril 2014, l'assemblée délibérante m'a habilité à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous rendre compte succinctement des décisions prises depuis cette séance :

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° 09-2014 : BIMAL/MARQUAIRE pour BINNINGER Antoine : parcelle cadastrée AR 180, 19 route de Cherbourg : Pas de préemption.

DIA n° 10-2014 : TYPHAGNE René pour LE MARCHAND Aurélie : parcelle cadastrée AN 81, Route de Barneville : Pas de préemption.

Décision 2014-FL-006 : Affaire Les Pieux C/Constructeurs - Frais et honoraires d'expertise :

- Jacques BERNARD pour un montant de 5 069,93 € TTC

Décision 2014-MLC-007 : Cachets technicien plateau GUSO :

- 1 cachet de 12 heures pour le spectacle du 12 avril 2014
- 1 cachet de 12 heures pour le spectacle du 19 avril 2014

Décision 2014-MLC-008 : Achat de fournitures de bureau personnalisées (Papier et enveloppes) :

- Imprimerie LECAUX pour un montant de 1 489 € TTC

Décision 2014-VB-004 : Médiathèque - Achats de livres et CD :

- Librairie RYST pour un montant de 1 310,00 € (livres)
- GAMAMNNECY pour un montant de 3 022 € (CD)

Décision 2014-VB-005 : Médiathèque - Achat de matériel d'équipement pour livres et CD/DVD :

- EUREFILM pour un montant de 1 050 €
- TACKOTEC pour un montant de 442 €

Décision 2014-VB-006 : Médiathèque - Achats de livres soldés :

- SIREGE pour un montant de 618 €

Décision 2014-VB-007 : Médiathèque - Animation Bébés-lecteurs - Spectacle :

- Compagnie POISSON PLUME pour un montant de 450 €

Décision 2014-VB-008 : Médiathèque - Mobilier pour la présentation des livres, cd et dvd, et chaises de bureau :

- FIDUCIAL pour un montant de 7 655,00 €

2014-05-042

OBJET : BUDGET 2014 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

ÉLU RAPPORTEUR : M. Christophe LABBÉ, Maire-adjoint délégué aux finances

EXPOSÉ :

Suite à la prise en compte des montants des dernières dotations communiquées par le ministère de l'Intérieur récemment, notamment, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, je vous propose de modifier le budget prévisionnel voté le 6 mars 2014 selon la seconde décision modificative ci-annexée.

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2 au budget 2014

2014-05-043

OBJET : PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

ÉLU RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSÉ :

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Il convient donc de dresser une liste de présentation de 32 contribuables d'où seront désignés par la Direction des Services Fiscaux, 8 commissaires titulaires et 8 suppléants qui constitueront la nouvelle Commission Communale des Impôts directs.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et une abstention (R. LECARPENTIER), décide :

- de soumettre au Directeur des Services Fiscaux les candidatures suivantes figurant sur la liste jointe en annexe.

2014-05-044

OBJET : PERSONNEL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS

ÉLU RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSÉ :

La loi N°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique permet pour les collectivités locales confrontées à un accroissement temporaire d'activités ou à l'absence momentanée d'un agent titulaire ou non titulaire :

- o le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période n'excédant pas 18 mois consécutifs ;
- o le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période n'excédant pas 12 mois consécutifs ;
- o le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels temporairement indisponibles.

Il est proposé de délibérer pour procéder, en tant que besoin, au recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées par les articles 3,1° et 2° et 3-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à recruter des agents non titulaires, en tant que de besoin, pour :
 - o faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
 - o faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
 - o remplacer des fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels temporairement indisponibles, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984.
- De dire que M. le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- D'imputer la dépense sur les crédits qui sont ouverts au budget, chapitre 012 (charges de personnel) ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Arrivée de Stéphane MOREL

OBJET : JURÉS D'ASSISES

ÉLU RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSÉ :

La loi du 28 juillet 1978 modifiée précise que les communes doivent désigner par tirage au sort les électeurs de la commune qui composeront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés en nombre triple, déterminé par arrêté préfectoral n° 248-14 PP du 12 mai 2014, soit 9 personnes pour la commune des Pieux.

Cette désignation concerne la préparation de la liste annuelle des jurés 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort, effectué à partir de la liste électorale, et de désigner les personnes qui en seront informées individuellement.

DÉLIBÉRATION :

- Après tirage au sort, le Conseil Municipal désigne :

Madame	GOUDARD ép. LEROUVILLOIS	Simone
Monsieur	BACHELET	Patrick
Monsieur	MOREL	Fabrice
Monsieur	BERLIOZ	Clément
Monsieur	GODEFROY	Emile
Madame	BESNARD	Mélanie
Monsieur	GALLION	Hervé
Madame	HENRYON	Angélique
Madame	LEBLOND	Suzanne

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à la constitution des bureaux de vote des élections européennes du dimanche 25 mai et remercie les élus volontaires.

Arrivée de Charlène DELALEX

Monsieur le Maire félicite Madame Martine DELSERIES pour son élection à la présidence du Syndicat mixte Tourisme de La Hague.

Suite à la demande de Régine LECARPENTIER, un document présentant la composition des commissions communautaires, dont font partie les délégués des Pieux, sera diffusé aux membres du conseil.

Yann BRIAND souhaite connaître les critères qui ont permis de choisir les personnes qualifiées pour la composition du C.C.A.S. et si les personnes non retenues ont été informées.

Charlène DELALEX indique que le choix s'est fait suite à des échanges avec des candidats et la décision a été prise en bureau. Les personnes retenues, comme celles qui ne l'ont pas été, ont reçu un courrier. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y avait pas de critères de sélection, qu'il a choisi et pris l'arrêté qui convenait.

Christophe ISKENDERIAN félicite monsieur le Maire suite à son élection à la présidence de la communauté de communes et demande comment l'organisation du travail allait se passer entre la Mairie et la Communauté de Communes. Monsieur le Maire indique que la mairie est organisée pour travailler au sein de la communauté de communes et que la communauté de communes va fonctionner conformément à ses statuts, avec ses commissions, assemblées générales... Monsieur ISKENDERIAN précise sa question quant à son partage de temps entre la Mairie et la communauté de communes. Monsieur le Maire lui répond que certaines de ses fonctions ont

été déléguées aux adjoints et vices présidents. Monsieur le maire ajoute qu'il respectera ses engagements et précise qu'il a les ressources et le temps pour accomplir ses missions puisqu'il n'a plus d'activité professionnelle.

Christophe ISKENDERIAN a constaté que des travaux de peinture avaient été réalisés sur les jeux extérieurs de Sciottot pendant les vacances et au moment où la météo était favorable. Aussi, il souhaite que les travaux sur ce secteur soient planifiés de sorte à ce qu'ils n'impactent pas les activités touristiques et de vacances.

Christophe ISKENDERIAN demande si l'agrès principal du skate-parc a été enlevé en prévision de son remplacement et informe le conseil qu'il se rapproche des amateurs de skate du canton afin de les accompagner dans la constitution d'une association en vue de développer des projets autour d'un skate-parc sur Sciottot, qui selon lui est un vecteur économique intéressant.

Suite à la demande d'Isabelle JOUETTE, monsieur le Maire indique qu'il est toujours dans l'attente des doléances de Jacques LESEIGNEUR concernant la mise à disposition d'un espace de travail pour l'opposition. Par ailleurs, le règlement intérieur du conseil sera proposé en délibération, suite aux travaux des commissions, lors de la prochaine séance de juillet ou de septembre.

Christophe ISKENDERIAN demande si le festival de la randonnée aura bien lieu en juin, et souhaite connaître les dates de la Barjo. Martine DELSERIES répond que le projet a été abandonné au niveau de l'office de tourisme de La Hague en raison de l'absence de réponse de l'ancienne municipalité pieusaise.

Bruno VILTARD indique que la Barjo se déroulera le week-end du 14 juin.

Stéphane BOSVY souhaite savoir qui est gestionnaire du parcours santé de la Roche à Coucou car il a été constaté une recrudescence de déchets autour de ce site. Véronique DUBUISSON répond que l'aménagement nécessite l'avis de la SHEMA et ajoute qu'un groupe de travail sera constitué afin de l'améliorer. Des tables et corbeilles y seront prochainement installées.

Stéphane MOREL informe le conseil municipal qu'il a assisté à l'assemblée générale du Comité départemental d'action sociale aujourd'hui, et signale que la boîte aux lettres de l'école maternelle a été vandalisée à deux reprises récemment.

Denis PONCET souhaite savoir où en est l'ouverture de la mairie le samedi. Il fait également part au conseil municipal qu'il a transmis à André PEYRONNEL la demande de personnes âgées, résidentes rue du Castillon, qui apprécieraient qu'un banc soit mis en place sur leur trajet les menant au bourg.

Denis PONCET dit qu'il a pris connaissance du budget primitif 2014 et suggère une baisse de crédits de la ligne des affranchissements en transmettant les convocations par mail, et propose d'utiliser du papier standard pour les courriers qui ne peuvent être diffusés par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

Le service administratif est en cours d'organisation afin de permettre une ouverture de la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00 à partir de septembre.

Concernant les envois postaux aux conseillers municipaux, monsieur le maire est favorable à l'utilisation de messageries mais précise toutefois que l'usage du courrier électronique n'est pas autorisé pour l'envoi des convocations aux séances du conseil.

Charlène DELALEX annonce que le conseil d'administration du C.C.A.S. tiendra sa première réunion le mercredi 04 juin prochain.

Charlène DELALEX a assisté à la première distribution de la banque alimentaire. Considérant le nombre important de bénéficiaires, Charlène DELALEX fait un appel aux volontaires pour apporter leur aide à décharger le camion le 1^{er} jeudi matin du mois, entre 10h00 et 12h00. Une équipe de bénévoles se met en place pour préparer les colis. 38 colis pour 99 bénéficiaires ont été distribués début mai. Des conseillers municipaux proposent que les bénéficiaires apportent également leur aide au déchargement de la livraison. Charlène DELALEX répond que certains y participent déjà, et Nathalie BARREAU ajoute que des bénéficiaires souhaitent rester discrets quant à leur situation sociale. Monsieur le Maire demande que la sensibilisation des bénéficiaires à cette action perdure.

André PEYRONNEL informe le conseil municipal qu'il a assisté ce jour aux visites de sécurité d'établissements recevant du public.

A la suite de la commission Qualité de vie, un groupe de travail va être mis en place afin de reprendre le dossier du projet d'aménagement de Sciotos. D'autres groupes de travail seront prochainement constitués.

Suite à la commission Affaires scolaires et sociales, Véronique DUBUISSON prépare des fiches d'inscription destinées aux conseillers afin de constituer les groupes de travail du Parcours santé et du terrain synthétique. Véronique DUBUISSON fait-part à l'assemblée des matchs de l'USOC qui se joueront ce dimanche sur le stade des Pieux.

Le conseil municipal enfants se réunira demain, vendredi 23 mai. A la demande de Christophe ISKENDERIAN, Véronique DUBUISSON est favorable pour que ces réunions se déroulent dans la salle du conseil.

Catherine DENIAU indique qu'elle a été interpellée par des parents quant à l'organisation du temps d'activité périscolaire. Véronique DUBUISSON répond que les parents d'élèves seront conviés à une réunion d'information générale à ce sujet en juin et précise qu'un courrier a été diffusé la semaine dernière dans les cahiers des enfants.

Bruno VILTARD apporte les informations suivantes :

La refonte du PLU est en cours et fait part des prochaines dates de réunions dédiées à ce dossier :

- le 11/06 à 17h00 : Séminaire inaugural
- le 17/06 à 17h00 : Atelier thématique « Positionnement stratégique »
- le 24/06 à 17h00 : Atelier thématique « Profils sociaux-économiques »

Une réunion avec les commerçants et artisans de la commune a eu lieu le lundi 12 mai, au cours de laquelle a été affirmée la volonté d'analyser la relance de l'union commerciale : les commerçants se réuniront le 05 juin prochain. Un groupe de travail « Stationnement » va être mis en place.

La municipalité a émis un avis favorable à une demande d'autorisation du domaine public afin de proposer une nouvelle animation estivale à Sciotos. Il s'agit de trampoline. Un groupe de travail étudiera ce dossier et notamment la localisation de cette structure sur le site. Bruno VILTARD précise que c'est une première expérience. Un bilan sera fait en fin de saison avec le gérant. Suite à la question d'Elisabeth BOUDAUD, Bruno VILTARD indique que cette autorisation sera donnée pour 2 mois.

Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE transmet les informations suivantes :

Des contacts ont été pris avec des associations afin de faire vivre l'Espace Culturel. L'association Petits pas présente des spectacles intéressants.

La fête de la musique sera pauvre en groupes cette année. La municipalité affirme sa volonté de faire venir plus de groupes en 2015.

Un dossier sera présenté à la D.R.A.C. afin d'obtenir des subventions dans le cadre des projets culturels.

Les tarifs des locations de salles seront à harmoniser.

Un spectacle « Le Roi Lion » sera proposé par l'association Petits Pas à l'Espace Culturel samedi 24 mai à 20h30.

Une réception est organisée, dimanche 25 mai à 12h00 à la médiathèque, à l'occasion de la Fête des mères.

Stéphane MOREL demande s'il serait possible de diffuser des matchs de la coupe du monde à l'Espace Culturel. Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE répond que l'idée est intéressante mais que cela ne pourra pas avoir lieu à l'Espace Culturel compte tenu des risques de ces rassemblements. La salle polyvalente serait plus appropriée mais les délais sont maintenant trop courts en termes d'organisation.

Christophe ISKENDERIAN demande si le Circuit ne pourrait pas intervenir dans le cadre du concert de la Fête de la plage. Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE répond que des engagements ont été pris avec le groupe et il n'est pas possible de compléter l'affiche.

Christophe LABBÉ informe les conseillers que le Budget primitif 2014 a été diffusé dans leur bannette. Pour celles et ceux qui le souhaiteraient, le Compte administratif 2013 pourra leur être communiqué en s'adressant au service comptabilité.

Il a été constaté qu'il y avait de nombreuses demandes de location de l'Espace Culturel à titre gracieux. Comme indiqué en commission, une réflexion sera menée sur l'ensemble des locations de salles afin de ne pas s'interdire l'augmentation de recettes.

Suite à son élection au sein du Syndicat mixte de La Hague, Martine DELSERIES indique que Monsieur Jean-Francis LABASQUE, élu de la Communauté de Communes de La Hague, est vice-président. Le conseil d'administration est composé de 8 élus et 7 sociaux professionnels dont 4 seront élus. Aussi, Martine DELSERIES encourage les sociaux-professionnels du canton, propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes..., à se présenter à cette élection.

Jean-François MAYEUR a été interpellé par une assistante maternelle sur le danger que représente le passage piéton situé avenue de La Hague, entre la Route de la Roche à Coucou et le site du même nom. Le conseil municipal prend en compte cette remarque.

Stéphane MACREZ transmettra la liste des points noirs, en termes de sécurité, de la commune.

Elisabeth BOUDAUD demande s'il est envisagé des réunions de conseil à 18h00. Monsieur le Maire répond qu'elles auront lieu à 20h00.

Stéphane BOSVY demande si les élus pourront avoir connaissance du dossier d'étude de trafic, dans le cadre du projet de rocade. Monsieur le Maire répond que ce dossier pourra être discuté en commission et qu'il fera l'objet d'une communication spécifique. Les conseillers peuvent toutefois le consulter en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.